

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1986)

Rubrik: Moyen-Orient et Afrique du Nord

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



(Photo CICR/J.-P. Kolly - PAKI 80/8)

Pakistan: transfert de patient du poste de premiers secours de Parachinar à l'hôpital du CICR à Peshawar

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

Comme les années précédentes, le CICR a disposé, pour accomplir ses activités au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, de sept délégations permanentes, en Egypte, en Irak, en Iran, en Israël et dans les territoires occupés, en Jordanie, au Liban (avec des bureaux à Beyrouth, Saïda, Tripoli, Tyr, Jezzine, Jounieh, Ksara et Baalbek) et en Syrie. A ces délégations s'ajoute la délégation régionale pour la péninsule Arabique et l'Afrique du Nord, basée à Genève. De plus, de fin janvier à fin avril, le CICR a eu une délégation à Aden, afin de porter protection et assistance aux victimes des événements.

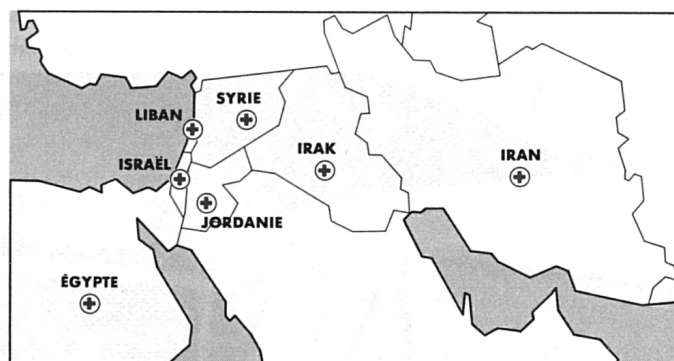
En 1986, comme cela fut le cas en 1985, les visites aux prisonniers de guerre iraniens en Irak et les actions de protection et d'assistance en faveur des victimes de la guerre au Liban ont constitué la part la plus importante des activités du CICR au Moyen-Orient. Celui-ci a également poursuivi son action dans le cadre du conflit israélo-arabe. Il a aussi effectué des visites à des prisonniers marocains détenus par l'Algérie et des prisonniers algériens détenus par le Maroc, ainsi qu'à des détenus de sécurité en Jordanie et en République arabe du Yémen. En revanche, il n'a pu déployer d'activités en faveur de détenus de même catégorie dans d'autres pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

La fin de l'année a été particulièrement marquée par la reprise des visites aux prisonniers de guerre irakiens internés en Iran. Les premiers mois de l'année ont par ailleurs vu le CICR déployer des activités d'urgence en République démocratique populaire du Yémen, à la suite des événements qui y ont éclaté le 13 janvier.

Les actions du CICR dans le cadre du conflit entre l'Irak et l'Iran, au Liban et à l'occasion des événements survenus en République démocratique populaire du Yémen ont été financées par les dons reçus en réponse à des appels spéciaux (budgets extraordinaires du CICR), alors que les autres activités menées au Moyen-Orient — notamment en Israël et dans les territoires occupés — et en Afrique du Nord ont été à la charge du budget ordinaire de l'institution.

CONFLIT ENTRE L'IRAK ET L'IRAN

La guerre entre l'Irak et l'Iran a continué de faire d'innombrables victimes, et d'être un sujet de grave préoccupation pour le CICR, en particulier ce qui concerne le respect des Conventions de Genève qui sont pleinement applicables dans le cadre de ce conflit international. L'année 1986 a cependant vu quelques développements, puisque le CICR a pu reprendre ses activités en faveur des prisonniers de guerre irakiens en Iran, interrompues depuis octobre 1984, tandis qu'il a pu poursuivre celles menées en Irak auprès des prisonniers de guerre iraniens. En Iran, les activités ont été conduites par deux, puis, dès le 7 novembre, par huit délégués,



assistés de 18 personnes recrutées localement; en Irak, par 21 délégués (personnel administratif compris) et trois employés irakiens.

Bombardements de zones civiles

Comme les années précédentes, les bombardements indiscriminés touchant des personnes et des biens civils ont vivement préoccupé le CICR, d'autant que de telles actions ont donné lieu à une escalade de représailles et de contre-représailles dirigées contre les populations des villes irakiennes et iraniennes. Le CICR est intervenu à plusieurs reprises auprès des deux belligérants pour qu'ils mettent fin à ces pratiques qui constituent une violation grave du droit international humanitaire.

Personnes disparues

En 1986, le CICR n'a pas été à même de reprendre ses activités de recherches en faveur de personnes portées disparues (des combattants essentiellement) dans le cadre de ce conflit. Ces activités avaient dû être interrompues en mars 1985 en raison de l'absence ou de l'inexactitude des renseignements fournis par les deux belligérants au sujet des combattants tombés sur le champ de bataille. Le 23 janvier, par l'envoi d'une note verbale aux Missions permanentes d'Irak et d'Iran à Genève, le CICR a rappelé aux deux Etats leurs obligations découlant de la III^e Convention concernant la notification au CICR des soldats ennemis tués ou faits prisonniers. Cette préoccupation du CICR a également été mentionnée lors d'entretiens avec les autorités respectives des deux Etats, soit dans les deux capitales, soit à Genève. Malgré toutes ces démarches, le CICR n'avait enregistré aucune amélioration dans ce domaine à la fin de l'année.

Rapatriements de prisonniers de guerre

Les prisonniers de guerre retenus pour un rapatriement, au sens de l'article 112 de la III^e Convention, par des Commissions médicales mixtes qui ont effectué une tournée des camps au début de 1983 en Iran et en novembre 1985 en Irak, n'avaient pas tous été rapatriés à la fin de 1986.

Aucun rapatriement de prisonniers de guerre gravement malades ou grands blessés au sens des articles 109 et 110 de la III^e Convention n'a été réalisé par les deux belligérants en 1986.

Appel de fonds

Afin d'obtenir les fonds nécessaires à la réalisation de ses activités dans le cadre du conflit entre l'Irak et l'Iran, le CICR a lancé, au début de l'année, un appel aux donateurs d'un montant de 5 200 000 francs suisses.

Activités en Irak

Les délégués du CICR ont poursuivi leurs activités de protection et d'assistance en faveur des victimes du conflit pendant toute l'année.

Le Président du CICR a rencontré par deux fois M. Tarek Aziz, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères d'Irak, à Berne en juin et à Genève en octobre. Les deux entretiens ont porté sur les problèmes humanitaires découlant du conflit.

Protection

PRISONNIERS DE GUERRE IRANIENS. — En 1986, les délégués ont continué de visiter les prisonniers de guerre iraniens internés en Irak selon un rythme régulier d'une visite complète des camps toutes les six semaines. Le CICR a pu visiter, en 1986, 12 698 prisonniers de guerre iraniens, parmi lesquels 2 857 enregistrés et visités pour la première fois. Le CICR a aussi continué de se préoccuper du sort d'un groupe de prisonniers de guerre auxquels il n'a jusqu'à maintenant pas obtenu accès.

Lors de leurs visites, les délégués du CICR ont remis aux prisonniers du matériel récréatif et éducatif d'une valeur totale de quelque 270 000 francs suisses.

PRISONNIERS DE GUERRE IRAKIENS RAPATRIÉS. — En janvier, les délégués du CICR ont visité, à l'hôpital militaire de Tamouz, les 97 anciens prisonniers de guerre irakiens, gravement malades ou blessés, qui avaient été rapatriés dans leur pays d'origine en décembre 1985.

POPULATIONS CIVILES. — En Irak, le CICR œuvre également en faveur de populations civiles, protégées par l'article 4 de la IV^e Convention de Genève.

Les délégués du CICR ont continué de visiter avec régularité, tous les trois mois, 25 000 réfugiés Kurdes, originaires d'Iran, et internés dans le camp d'Al Tash, situé près de Ramadi. Ces visites ont permis de contrôler les conditions de vie de ces personnes et de procéder à l'échange de messages Croix-Rouge.

Une visite similaire a été effectuée à plusieurs milliers de familles (environ 20 000 personnes), d'origine khouzistanaise ou ahwazie (Iraniens arabophones) dans 15 villages de la région de Meisan en février. Par la suite, les délégués du CICR n'ont plus eu accès à cette population en raison de divergences de vues entre le CICR et les autorités sur les modalités de visites. Les démarches entreprises auprès des autorités n'avaient pas encore abouti à la fin de l'année.

A la demande des autorités irakiennes, le CICR a également poursuivi ses efforts en vue de trouver des pays d'accueil disposés à recevoir un certain nombre de citoyens iraniens réfugiés en Irak et visités régulièrement par les délégués dans des camps situés à Shomeli et Ramadi. C'est ainsi qu'en 1986, en collaboration avec les représentations diplomatiques de différents pays, 122 réfugiés iraniens ont obtenu les autorisations nécessaires pour s'installer dans des pays d'accueil.

Agence de recherches

Outre l'enregistrement des nouveaux prisonniers de guerre auxquels le CICR a eu accès, les activités de l'Agence de recherches ont principalement porté sur l'échange de messages familiaux. Le CICR a ainsi remis au Comité permanent pour les victimes de la guerre 415 553 messages Croix-Rouge destinés aux prisonniers de guerre iraniens et en a reçu 345 266 destinés aux familles vivant en Iran ou à l'étranger. Quelques centaines de messages ont aussi été distribués ou récoltés parmi les populations civiles dont le CICR s'occupe.

Activités en Iran

Afin de renouer le dialogue avec les autorités iraniennes, le Président du CICR a adressé, en date du 4 avril, une lettre au D^r Velayati, ministre des Affaires étrangères de la République Islamique d'Iran. Dans ce message, M. Alexandre Hay soulignait la volonté du CICR de reprendre le dialogue avec la République Islamique d'Iran en vue de trouver des solutions aux problèmes humanitaires posés par le conflit.

Au terme de deux missions à Téhéran du Directeur des Opérations du CICR, en mai et en juillet, un accord a été trouvé en vue de reprendre les visites aux prisonniers de guerre irakiens internés en Iran. Une équipe de délégués, comprenant des médecins, est partie pour l'Iran le 7 novembre et les visites proprement dites ont pu commencer le 4 décembre. A la fin de l'année, deux premiers camps avaient été visités, soit un total

de 3 615 prisonniers de guerre irakiens. Parmi ces derniers, 377 prisonniers de guerre visités pour la première fois par le CICR ont rempli des cartes de capture qui ont été remises aux autorités irakiennes afin que leurs familles en Irak soient informées.

Agence de recherches

Tout au long de l'année, la délégation du CICR à Téhéran a poursuivi ses activités de transmission de messages familiaux entre les prisonniers de guerre et leurs familles. C'est ainsi que 712 592 messages Croix-Rouge ont été remis aux autorités iraniennes pour transmission aux prisonniers de guerre irakiens et 540 495 messages écrits par ces derniers ont été expédiés en Irak, à destination de leurs familles.

En outre, deux marins égyptiens, dont le navire avait été arraisonné en novembre 1985, ont quitté l'Iran sous les auspices du CICR en janvier 1986.

LIBAN

En 1986, la situation au Liban a continué d'être extrêmement préoccupante pour le CICR, cela en raison des nombreux et violents affrontements qui ont éclaté dans différentes régions du pays (notamment à Beyrouth, dans le Metn, dans le sud du pays et à Tripoli). Aussi le CICR a-t-il poursuivi avec intensité son action de protection et d'assistance en faveur des populations civiles affectées par le conflit, et tenté d'élargir son activité de protection en faveur des personnes arrêtées et détenues par les diverses parties en conflit. Le CICR a déployé ses activités humanitaires compte tenu d'un double contexte conflictuel: d'une part, celui en relation avec des événements relevant du conflit interne — il s'agit, en particulier, de la «guerre des camps» entre factions libanaises et palestiniennes, et de la succession d'actes de violence indiscriminée, tels qu'attentats à la voiture ou au colis piégé —; d'autre part, celui en relation avec la situation prévalant dans la «zone de sécurité» que contrôle l'Armée du Sud-Liban (ASL) avec l'appui des forces israéliennes. Dans cette région, le CICR a rappelé, lors de ses démarches auprès de l'ASL et des autorités israéliennes, la responsabilité qui incombe à ces dernières en vertu de la IV^e Convention de Genève.

Les activités du CICR, comme celles de la Croix-Rouge libanaise, ont été rendues particulièrement difficiles, tout au long de cette année 1986, du fait d'un manque de respect croissant de l'emblème et du personnel de la Croix-Rouge. Ainsi, deux secouristes de la Croix-Rouge libanaise ont été tués et huit autres blessés au cours d'opérations d'évacuations ou de transferts de blessés; des véhicules du CICR et de la Croix-Rouge libanaise ont été volés, comme d'ailleurs aussi des secours destinés aux victimes, ceci le plus souvent par peur ou volonté que cette assistance ne parvienne qu'aux unes et non aux autres. Les déplacements des représentants de la Croix-Rouge ont aussi été limités. Ces restrictions ont

empêché un développement normal de l'action humanitaire. C'est ainsi que des blessés n'ont pu être évacués à temps et que des civils, victimes de combats entre factions, isolés et bloqués, n'ont pu être secourus.

Le CICR et la Croix-Rouge libanaise ont maintenu un contact permanent avec toutes les parties impliquées dans le conflit, afin d'obtenir les garanties indispensables pour la poursuite de leur action humanitaire. Vu la gravité de la situation, ils ont été amenés à lancer des appels publics dans ce sens. Le 1^{er} décembre notamment, la délégation du CICR à Beyrouth a publié un communiqué de presse, vu l'impossibilité de venir en aide aux victimes des combats, tant à Beyrouth que dans le sud du pays.

Tout au long de l'année, le CICR est resté en contact permanent avec les autorités israéliennes et les principaux responsables de l'ASL afin de leur rappeler leurs obligations et leurs responsabilités dans la «zone de sécurité». Bien qu'ayant constaté de graves problèmes humanitaires dans cette région et dans les zones proches de la ligne de démarcation, le CICR n'a pas toujours été en mesure d'agir en faveur des victimes comme il aurait dû pouvoir le faire. En effet, les conditions de sécurité ont été parfois si précaires que ses délégués ont dû renoncer à se déplacer dans cette région pendant plusieurs semaines, ce qui les a empêchés de secourir les populations civiles isolées ou bloquées dans leurs villages et d'évacuer les blessés. En outre, le CICR n'a pas obtenu l'accès aux personnes détenues par l'ASL, malgré de répétées démarches tant auprès de son commandant, le général Lahad, qu'auprès des plus hautes autorités israéliennes.

Pour mener à bien ses diverses activités, le CICR a maintenu au Liban, tout au long de l'année, un dispositif de 28 délégués en moyenne, assistés de quelque 80 employés locaux, et l'a encore renforcé au début décembre. Certains postes étaient tenus, au début de l'année, par des membres des Croix-Rouges canadienne, française et suédoise (deux physiothérapeutes, une infirmière et un opérateur radio); mais, en raison des problèmes croissants de sécurité, le CICR a été conduit à les retirer du Liban, ne maintenant que le personnel expatrié de nationalité suisse et sous contrat CICR exclusivement.

Le délégué général pour le Moyen-Orient s'est rendu à deux reprises au Liban en août et en novembre, afin de faire le point avec la délégation et de s'entretenir avec les dirigeants des diverses parties impliquées dans le conflit des principales questions humanitaires découlant de la situation.

Appel de fonds

Afin de pouvoir réaliser ses activités au Liban, le CICR a lancé au début de l'année un appel aux donateurs d'un montant de 8 045 900 francs suisses.

Protection

POPULATIONS CIVILES.— Le sort des populations civiles victimes des graves événements qui ont secoué le Liban a

continué d'être un sujet de majeure préoccupation pour le CICR. En effet, les combats qui ont éclaté en divers lieux du pays ont souvent poussé des groupes de civils à fuir leur région ou, au contraire, les ont bloqués sans possibilité d'approvisionnement ni soins médicaux, dans leurs villages ou camps. Le CICR est donc intervenu à plusieurs reprises pour obtenir des cessez-le-feu permettant aux civils de passer les lignes, comme ce fut le cas, par exemple, pendant le dernier trimestre de l'année, pour les habitants du village de Maghdouché ou ceux des camps palestiniens près de Tyr et à Beyrouth.

Au sud du pays, les habitants de la «zone de sécurité» et de la région à proximité immédiate de celle-ci ont été particulièrement affectés par la situation: des centaines de personnes ont été forcées de quitter leurs villages situés dans la «zone de sécurité» et de rejoindre ainsi le nombre croissant des personnes déplacées; des civils ont été bloqués lors d'affrontements, surtout dans les villages sis le long de la ligne de démarcation; des récoltes ont été pillées, détruites, ainsi que des habitations. Chaque fois que cela a été possible, les délégués du CICR se sont rendus sur les lieux afin de porter assistance à ces populations. D'une manière générale, ils ont visité aussi régulièrement qu'ils le pouvaient les villages proches de la ligne de front. Le CICR a aussi effectué de nombreuses démarches pour rappeler à toutes les parties concernées les règles essentielles du droit international humanitaire.

A la suite de graves abus commis par des combattants en armes, le CICR a également été amené à rappeler aux parties au conflit, notamment à Beyrouth au début de juillet, le respect dû aux blessés et malades en traitement dans les hôpitaux, ainsi qu'aux populations civiles.

PERSONNES ARRÊTÉES.— Le CICR a poursuivi ses efforts tout au long de l'année pour visiter les personnes capturées et détenues en raison du conflit.

— Les délégués du CICR ont ainsi pu visiter plus de 330 personnes détenues par diverses parties au conflit libanais (Armée libanaise, Mouvement Amal, Armée populaire de Libération, Forces libanaises, Parti socialiste progressiste et diverses factions palestiniennes). Au cours de quelque 50 visites, ces détenus ont bénéficié d'une protection et d'une assistance régulière de la part du CICR. Les visites ont aussi permis aux captifs de remplir ou recevoir des messages familiaux, afin de garder le contact avec leurs proches. Les détenus ont reçu une assistance matérielle, sous forme de couvertures, de médicaments, de matériel de loisir, etc. Parallèlement aux visites réalisées, le CICR a poursuivi ses démarches auprès de toutes les parties afin d'avoir accès à **toutes** les personnes détenues.

— Lors des affrontements de la fin de l'année dans la région de Saïda, de nombreuses personnes ont été capturées. Le CICR a obtenu des listes de prisonniers, puis le droit de visiter certains d'entre eux (près de 70 au total), alors que les combats duraient encore, ce qui a permis à nombre de familles d'être rassurées rapidement sur le sort de leurs proches.

— Quant aux lieux de détention dans la «zone de sécurité», notamment la prison de Khiam — le plus important d'entre eux —, le CICR n'en a pas obtenu l'accès, malgré ses démarches réitérées tant auprès des autorités israéliennes que de l'ASL. Cette situation l'a empêché de remplir son mandat en faveur des personnes détenues dans cette région du Liban. Le CICR a toutefois pu organiser des visites de familles pour les détenus de Khiam originaires de lieux sis à l'extérieur de la «zone de sécurité» (voir ci-dessous chapitre «Agence de recherches»).

— Le CICR a aussi demandé aux autorités israéliennes de lui notifier les arrestations effectuées par l'armée israélienne sur sol libanais et de permettre à ses délégués de visiter les prisonniers là où ils se trouvaient. C'est ainsi que ses délégués ont visité 27 personnes, arrêtées dans le sud du Liban en février lors d'une opération militaire et transférées sur sol israélien (voir aussi chapitre «Israël et territoires occupés» ci-dessous). Le sort de nombreuses personnes portées disparues pendant la même opération est cependant demeuré inconnu.

— Le CICR a aussi approché toutes les parties concernées afin d'avoir accès aux miliciens de l'ASL capturés au cours de l'année, mais sans succès. De même, il n'a pas été en mesure de connaître le sort des trois membres des forces armées israéliennes capturés au Liban, respectivement le 17 février (deux) et le 16 octobre 1986 (un). D'une manière générale, le CICR a continué, comme les années précédentes, d'effectuer des démarches afin d'éclaircir le sort des personnes disparues ou décédées au Liban, en approchant à ce sujet toutes les parties au conflit.

— En ce qui concerne les prises d'otages, le CICR a réaffirmé sa réprobation de ces actes, commis en violation des principes les plus fondamentaux du droit et de l'humanité. Rappelons que, avec l'accord des parties concernées, les délégués peuvent éventuellement apporter aux otages une assistance et, par leur présence, un réconfort moral. Mais en règle générale, il n'entre pas dans les attributions du CICR de participer aux négociations qui peuvent avoir lieu dans ce contexte.

Agence de recherches

Lors des visites régulières du CICR à des personnes détenues par les différentes parties au conflit libanais, plus de 130 personnes ont été enregistrées en 1986.

Les délégués du CICR ont facilité le transfert de plus de 80 personnes: la moitié environ était constituée de détenus qui étaient arrivés à la fin de leur période de détention en Israël et que le CICR a rapatriés au Liban; les autres personnes ont été transférées au travers de lignes de front, à l'intérieur du Liban. Le CICR a aussi facilité un certain nombre de réunions de familles entre le Liban et l'étranger: 41 personnes ont ainsi pu rejoindre des parents installés à l'étranger, avec l'appui du CICR et des Sociétés nationales concernées.

Le CICR s'est chargé de transférer ou de rapatrier des dépouilles mortelles, lorsque la famille d'une personne tuée lors d'affrontements dans le périmètre de la «zone de sécurité» le demandait. Six corps ont ainsi été ramenés à leurs familles, d'Israël ou de la «zone de sécurité», par l'intermédiaire du CICR et en étroite collaboration avec les équipes de secouristes de la Croix-Rouge libanaise.

L'activité primordiale de l'Agence de recherches au Liban est toutefois restée la transmission de messages Croix-Rouge. Ces derniers ont été particulièrement utiles en 1986 aux personnes détenues, au Liban ou ailleurs, et à leurs familles. Lors des violents combats dans le Metn, en janvier, puis en relation avec la «guerre des camps», le nombre de messages Croix-Rouge entre membres de familles séparés a augmenté. Au total, les délégués du CICR au Liban ont recueilli et distribué plus de 13 700 messages Croix-Rouge.

En outre, le CICR a pu organiser des visites de familles pour les personnes détenues dans la prison de Khiam, aux mains de l'ASL, dans le cas où ces familles habitaient hors de la «zone de sécurité». Les visites familiales ont toutefois subi plusieurs interruptions. Elles ont à nouveau été suspendues à la fin de l'année, sur décision de l'ASL qui a invoqué des raisons de réciprocité. Néanmoins, en 1986, 28 détenus ont ainsi reçu une visite de leurs parents (49 personnes ont été transportées par le CICR dans ce but).

Il appartient aussi à l'Agence de recherches de résoudre les cas faisant l'objet de demandes de recherches. Mais le nombre élevé des demandes qui n'ont pu être résolues, malgré les démarches répétées effectuées par ses délégués auprès des autorités compétentes, a continué de vivement préoccuper le CICR.

Secours

A l'instar des années précédentes, le CICR a distribué des secours alimentaires et matériels aux populations civiles affectées par les différents affrontements qui ont secoué le pays (personnes déplacées en raison des combats, sans-abri, sinistrées ou habitant près de lignes de front). Pour être à même de réaliser ses actions d'assistance d'urgence, le CICR a maintenu en permanence des stocks disponibles à tout moment pour couvrir les besoins vitaux de 50 000 personnes, répartis dans plusieurs entrepôts (Beyrouth-Est et Beyrouth-Ouest, Tripoli, Ksara, Jezzine, Saïda et Tyr) et régulièrement reconstitués en cours d'année.

Des actions de secours d'urgence ont été mises sur pied en faveur de victimes des combats qui ont éclaté au début de l'année dans Beyrouth-Est et le Metn; le CICR a alors assisté plus de 11 000 civils, des deux côtés de la ligne de front, en leur remettant des colis familiaux (contenant des vivres, des bougies et du savon), des assortiments d'ustensiles de cuisine et des couvertures.

Par ailleurs, les délégués travaillant dans les régions de Jezzine et Tyr ont identifié, localisé et assisté tout au long de l'année des groupes de civils démunis qui avaient été forcés de quitter la «zone de sécurité», qui avaient fui leurs maisons détruites, ou qui avaient été victimes des combats. De plus, les

délégués ont visité très régulièrement les villages situés le long de la ligne de démarcation de la «zone de sécurité» pour évaluer la situation et remettre des secours si nécessaire. Des centaines de couvertures et de paquets familiaux ont ainsi été distribués.

Les affrontements entre factions palestiniennes et libanaises, notamment pendant les mois d'octobre à décembre, ont provoqué des déplacements de populations civiles que le CICR a assistées avant que des organismes d'entraide libanais ne prennent la relève. C'est ainsi que plus de 16 000 personnes ont reçu quelque 11 000 couvertures, 2 700 colis familiaux et 400 assortiments d'ustensiles de cuisine.

Au total, l'ensemble des secours distribués en 1986 à plus de 39 000 personnes a atteint une valeur d'environ 600 000 francs suisses.

Assistance médicale

Les activités médicales du CICR sont restées importantes tout au long de l'année, afin de soutenir le bon fonctionnement de l'infrastructure médicale existante au Liban. Une équipe médicale, composée d'au moins un médecin et de trois infirmières, renforcée si nécessaire par du personnel médical envoyé de Genève, a conduit des évaluations systématiques dans les hôpitaux et dispensaires du pays. En situation d'urgence grave, cette équipe a effectué quotidiennement des visites et évaluations dans les centres médicaux où étaient soignés des blessés, distribuant, selon les besoins, des médicaments et du matériel médical. C'est ainsi que le CICR a procédé en 1986 à quelque 2 000 de ces visites et évaluations.

Par ailleurs, les équipes médicales du CICR ont porté une attention particulière aux villages du sud du pays, dans la «zone de sécurité» et surtout le long de la ligne de démarcation. Outre les distributions de matériel de premiers secours aux dispensaires de ces villages, le personnel médical du CICR s'est rendu, chaque fois que nécessaire, dans les villages isolés ou difficiles d'accès en raison d'opérations militaires ou du manque de sécurité, afin d'y évaluer les besoins, pour évacuer les blessés et les morts (cela en étroite coordination et coopération avec la Croix-Rouge libanaise), et pour distribuer les secours médicaux d'urgence. Comme certains villages ne disposaient d'aucune infrastructure médicale, le CICR a participé à l'installation de deux cliniques mobiles, gérées par la section de Jezzine de la Croix-Rouge libanaise, en fournissant du matériel médical et des médicaments. Quelque 30 centres de premiers soins sis le long de la ligne de démarcation avec la «zone de sécurité» ont reçu régulièrement de l'équipement médical ou des médicaments du CICR.

En janvier, les combats qui ont éclaté à Beyrouth-Est et qui se sont rapidement étendus dans la région du Metn ont nécessité un renfort du dispositif et de l'activité médicale du CICR. Une infirmière a été affectée à Ksara et deux autres à Beyrouth-Est afin de couvrir les besoins médicaux. Des distributions de matériel médical ont également eu lieu pour les victimes des combats qui ont éclaté à Beyrouth-Est en août, puis en septembre, ainsi que pour les victimes des explosions de voitures piégées, à l'est comme à l'ouest de la capitale.

Par ailleurs, à la suite d'un incendie dans une usine à Furn el-Chebbak, en septembre, le CICR a envoyé de Genève un médecin spécialisé dans le traitement des grands brûlés et a remis aux centres médicaux concernés du matériel médical spécifique, pour une valeur d'environ 70 000 francs suisses.

Du fait des affrontements qui ont affecté tout au long de l'année le secteur occidental de la capitale, le personnel médical du CICR a assuré un contact quasi constant, pendant et après les combats, avec tous les centres médicaux libanais de Beyrouth-Ouest et de la banlieue sud, évaluant les besoins et distribuant les secours nécessaires. En revanche, le CICR n'a pu intervenir que de façon limitée dans les camps de réfugiés palestiniens, vu le manque de sécurité qui prévalait pendant les affrontements et l'absence de garantie de la part des parties en présence. La situation d'urgence, qui s'est développée à partir d'octobre et était encore en cours à la fin de l'année, résultant des affrontements entre factions libanaises et palestiniennes dans les régions de Tyr, Saïda et Beyrouth, a conduit le CICR à augmenter son activité médicale. Si ses délégués n'ont pas pu pénétrer dans les camps de réfugiés palestiniens, en revanche ils ont eu accès aux centres médicaux des régions touchées, qu'ils ont visités quasi quotidiennement. Ils ont ainsi apporté des secours médicaux pour une valeur de quelque 200 000 francs suisses pendant les trois derniers mois de l'année.

Au cours de l'année, les dispensaires, cliniques et hôpitaux des services sociaux palestiniens, en particulier ceux du « Croissant-Rouge palestinien », ont reçu du CICR des secours médicaux d'une valeur totale d'environ 140 000 francs suisses.

A Tripoli également, des affrontements violents, qui ont éclaté à fin décembre dans le quartier de Tebbaneh, ont amené le CICR à effectuer une brève action consistant en visites des centres médicaux et en fourniture de matériel médical.

Dans le domaine de l'orthopédie, les techniciens du CICR ont poursuivi leur travail dans les centres de Beit Chebab et de Saïda. En faveur des patients dans l'impossibilité de se rendre dans les centres orthopédiques pour raisons de sécurité, des consultations ont été organisées dans certains endroits comme Tyr, Mreije (banlieue de Beyrouth) et Jezzine. Le CICR a également travaillé en étroite coopération et coordination avec le centre orthopédique de Hammana, projet conjoint des Croix-Rouges libanaise et néerlandaise, ainsi qu'avec l'orthopédiste de la Croix-Rouge suisse travaillant dans l'atelier de Abou Samra, à Tripoli, notamment dans le domaine de la formation de techniciens. En 1986, les orthopédistes du CICR ont ainsi produit 191 prothèses et 93 orthèses.

Au total, l'assistance médicale du CICR distribuée au Liban en 1986 s'est élevée à environ 1 116 000 francs suisses, non comprise l'aide fournie à la Société nationale.

Soutien à la Société nationale

En 1986, le CICR a maintenu et accru son soutien à la Croix-Rouge libanaise, en se concentrant surtout sur les activités d'urgence, et en renforçant les structures opérationnelles nécessaires. Le CICR a donc financé et soutenu matérielle-

ment le développement de centres de secouristes, incluant la création de trois nouveaux centres. Le CICR a aussi contribué au renforcement de la section des secouristes, notamment en lui faisant don de 20 ambulances neuves. En outre, afin d'accroître la connaissance de la Croix-Rouge parmi la population et de mieux assurer le respect de ses activités, le CICR a aidé la Croix-Rouge libanaise à organiser et réaliser un programme de diffusion des principes de la Croix-Rouge parmi les miliciens et les responsables politiques et militaires locaux. Le CICR a par exemple participé à la production de brochures. Le chef de la Division de la Coopération et de la Diffusion du CICR s'est rendu au Liban en avril afin de faire le point avec la délégation et la Société nationale et de décider de certaines options dans ce domaine.

Le CICR a aussi poursuivi son soutien au centre médical et social de Mreije, dans la banlieue sud de la capitale. Pour soutenir le programme de la Croix-Rouge libanaise en faveur des handicapés, le CICR lui a remis 240 chaises roulantes. Enfin, le CICR a accru son aide à la pharmacie centrale de la Croix-Rouge libanaise et à ses dispensaires. La banque du sang de la Croix-Rouge libanaise a reçu des dons des Croix-Rouges norvégienne et suisse, soit 4 550 unités de sang et du matériel nécessaire aux transfusions.

Au total, l'assistance et le soutien du CICR à la Croix-Rouge libanaise en 1986 représente la somme de 1 725 000 francs suisses.

ISRAËL ET TERRITOIRES OCCUPÉS

Depuis 1967, en Israël et plus particulièrement dans les territoires occupés, le CICR a poursuivi ses activités fondées principalement sur la IV^e Convention de Genève relative à la protection des populations civiles. Dans le cadre du conflit opposant Israël aux pays arabes, le CICR considère remplies les conditions d'application de la IV^e Convention, et cela pour tous les territoires occupés, soit la Cisjordanie, la bande de Gaza, le Golan et le secteur de Jérusalem-Est, quel que soit le statut que les autorités israéliennes donnent à ces territoires. L'article 47 de la IV^e Convention exprime notamment le principe de l'intangibilité des droits des personnes protégées se trouvant dans un territoire occupé. Pour leur part, les autorités israéliennes considèrent que l'applicabilité *de jure* de la IV^e Convention est difficile, mais déclarent appliquer ses dispositions *de facto*, dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

Le CICR a maintenu, tout au long de l'année, un contact régulier avec les autorités israéliennes, en vue de remplir son mandat de protection et d'assistance en faveur des personnes protégées dans les territoires occupés depuis 1967. Il s'est également entretenu avec elles de la situation et des personnes protégées dans le sud du Liban (« zone de sécurité », voir chapitre « Liban » du présent Rapport). Dans ce contexte, le Directeur général du CICR et le délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord se sont rendus en Israël en août, pour examiner avec les plus hautes autorités israéliennes les problèmes humanitaires prévalant dans les territoires

occupés, ainsi que la question du respect de la IV^e Convention de Genève. Ils ont ainsi rencontré M. Shamir, ministre des Affaires étrangères, M. Rabin, ministre de la Défense, M. Sharir, ministre de la Justice, M. Weizman, ministre sans portefeuille, M. Bar Lev, ministre de la Police et des Prisons, ainsi que de nombreux hauts responsables de ces ministères.

Protection

PERSONNES DÉTENUES.— En 1986, le CICR a continué ses activités de protection en faveur des personnes arrêtées non seulement en Israël et dans les territoires occupés, mais aussi au Liban et en mer (arraisonnement de bateaux).

Les visites régulières aux **personnes condamnées ou en attente de jugement** se sont poursuivies tout au long de l'année. Les délégués du CICR se sont rendus régulièrement dans tous les lieux de détention. A l'occasion de la série de visites complètes annuelle de chaque lieu, ils étaient accompagnés par un délégué-médecin; neuf postes de police ont ainsi été visités en mai et juin, et les dix-sept lieux de détention dépendant du Service des Prisons ont fait l'objet d'une autre série de visites, de mi-juillet à début octobre. La population carcérale était forte de quelque 4 000 détenus tout au long de l'année.

En outre, les délégués du CICR ont continué leur action en faveur des **détenus sous interrogatoire**. En 1986, ils ont ainsi effectué quelque 1 700 entretiens sans témoin avec plus de 1 000 détenus, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Lors des troubles du mois de décembre, l'augmentation des arrestations a conduit les autorités israéliennes à ouvrir un autre centre de détention à Gaza, le camp de «El Katiba». Les délégués du CICR l'ont visité trois jours après son ouverture et y ont effectué une visite complète, y enregistrant 65 détenus; ceux-ci ont ensuite été soit libérés, soit transférés à la prison de Gaza, le 17 décembre. Le camp d'El Katiba a toutefois été rouvert le 25 décembre.

Le système des visites aux détenus sous interrogatoire, adopté en 1982, a été maintenu. Selon un accord passé avec les autorités israéliennes en 1977 et amendé en 1979, le CICR doit recevoir notification des arrestations dans un délai de 12 jours et avoir accès aux détenus sous interrogatoire arrêtés pour raisons de sécurité, le 14^e jour après leur arrestation. A la suite de diverses démarches du CICR, les autorités détentrices ont confirmé en octobre 1986 leur volonté de respecter les termes de l'accord de 1977/1979, incluant le transfert des détenus en section générale après une période ne dépassant pas quatre semaines, sauf exception absolue pour raisons impératives de sécurité. Cependant, malgré cette confirmation, la proportion de détenus demeurant sous interrogatoire au-delà de cette limite était encore élevée à la fin de l'année.

En outre, en octobre, les autorités israéliennes ont accepté de notifier le CICR des arrestations de personnes protégées originaires de Jérusalem-Est et de lui accorder l'accès à celles-ci selon les mêmes modalités que celles prévalant pour les personnes protégées de Gaza et de Cisjordanie. Les premières notifications de telles arrestations de ressortissants de Jérusalem-Est ont été transmises au CICR le 29 décembre. En revanche, les autorités israéliennes se refusent à étendre de

telles mesures aux personnes protégées du Golan. Le CICR est donc dans l'impossibilité de remplir son mandat vis-à-vis de ces dernières.

Les délégués du CICR ont poursuivi leurs visites aux **détenus administratifs**. Au nombre de 91 au début de l'année, ils étaient 33 à la fin de 1986.

Des **personnes arrêtées au sud du Liban** ont aussi été visitées par les délégués du CICR en Israël, ainsi que des **passagers et membres d'équipages de plusieurs bateaux** arraisonnés en Méditerranée par les forces armées israéliennes. Le CICR n'a toutefois pas été notifié systématiquement de telles captures sur terre ou en mer, ou l'a été dans des délais beaucoup trop longs. En outre, le CICR a fait valoir que, pour sa part, la détention en Israël de personnes arrêtées au sud du Liban est contraire à la IV^e Convention qui interdit de tels transferts d'un pays à l'autre.

Enfin, le CICR a également poursuivi son action dans le domaine de la **poursuite pénale**. Le délégué-juriste a assisté à des audiences publiques de procès de détenus de sécurité et est resté en contact avec les avocats de ceux-ci, ainsi qu'avec les autorités judiciaires israéliennes, pour s'assurer du respect des garanties dues aux personnes protégées.

POPULATIONS CIVILES.— Le CICR a continué de se préoccuper du sort des populations des territoires occupés. Il est intervenu notamment à propos de certaines mesures de maintien de l'ordre et de certains aspects de la gestion des territoires occupés qui contreviennent à des dispositions de la IV^e Convention.

Ainsi, des couvre-feux et des interdictions de voyager ont régulièrement été appliqués et parfois étendus à des districts entiers. Des destructions ou des murages de maisons ont été pratiqués par les autorités israéliennes, qui ont invoqué des raisons de sécurité, préventives ou punitives.

La puissance occupante a également poursuivi sa pratique d'expulsion de personnes protégées hors des territoires occupés.

Enfin, la pratique de l'incitation à la collaboration a aussi continué de préoccuper le CICR.

Tout au long de l'année, des terres ont été saisies ou déclarées «terres gouvernementales». Si aucune nouvelle implantation n'est apparue, les implantations déjà existantes ont continué de se développer.

Toutefois, dans la plupart des cas cités ci-dessus, qui constituent souvent des infractions graves à la IV^e Convention de Genève, les interventions du CICR se heurtent à des fins de non-recevoir de la part des autorités israéliennes qui estiment que le CICR outrepassa son mandat en intervenant à ce propos.

Agence de recherches

Le CICR a continué de travailler à la recherche de personnes disparues dans le cadre du conflit israélo-arabe. En 1986, 151 demandes de recherches ont été enregistrées et 48 ont reçu une réponse.

Par ailleurs, la délégation de Tel-Aviv et les sous-délégations de Jérusalem-Est et de Gaza ont procédé à l'échange de plus de

60 000 messages Croix-Rouge entre les personnes détenues en Israël et dans les territoires occupés et leurs familles habitant dans des pays arabes.

D'entente avec les autorités de part et d'autre, le CICR a organisé des opérations de transfert à travers des lignes de démarcation, le plus souvent au bénéfice d'anciens détenus. Les opérations ont aussi permis des réunions de famille et des transferts de malades, effectués dans ce cas avec le concours des Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge concernées. En 1986, plus de 70 personnes ont bénéficié de telles opérations de transferts.

Assistance

En 1986, le CICR a poursuivi son action d'assistance matérielle aux détenus et à leurs familles. Lors des visites de prisons, les délégués ont procédé à des distributions d'articles de loisir et de matériel médical pour une valeur d'environ 425 000 francs suisses. Cette somme inclut aussi un petit pécule que le CICR a donné aux détenus les plus démunis pour leur permettre d'effectuer des achats à la cantine de la prison.

Le CICR a également continué de favoriser les visites de familles aux détenus en mettant à disposition des autobus permettant d'effectuer un voyage par mois entre les lieux de résidence et les prisons: cette action, qui a permis le transport de plus de 45 000 personnes, a coûté quelque 497 000 francs suisses en 1986.

Le CICR a aussi donné des tentes aux familles se retrouvant sans logis du fait du murage ou de la destruction de leur maison.

Diffusion

En 1986, les délégués du CICR ont donné des conférences sur le droit international humanitaire à des officiers et membres de la police occupant des fonctions importantes dans les territoires occupés, ainsi qu'à des représentants juridiques des différents ministères.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE DU YÉMEN

Dès que des combats ont éclaté, le 13 janvier, en République démocratique populaire du Yémen, le CICR a offert ses services aux autorités compétentes afin de pouvoir apporter protection et assistance aux victimes. Le CICR a reçu une réponse positive le 27 janvier. Aussi une première équipe de quatre délégués, comprenant un coordinateur médical en attente à Djibouti, a-t-elle gagné Aden le lendemain. Elle a aussitôt établi des contacts pour commencer son travail d'évaluation des besoins. Des secours et du matériel de télécommunications ont été amenés par le même avion. La

délégation du CICR à Aden a été renforcée au cours des jours suivants pour atteindre 17 personnes, parmi lesquelles des équipes médicales et des spécialistes en santé publique.

La situation s'est rapidement normalisée et la délégation du CICR, sa mission achevée, a quitté Aden à fin avril, après avoir offert ses services aux autorités en matière de visites aux personnes incarcérées en raison des événements et effectué ses tâches dans le domaine médical, de l'assistance et de l'Agence de recherches. Pendant ces trois mois de travail, le CICR a bénéficié du soutien constant de la Société nationale du Croissant-Rouge.

Afin de financer ses activités dans le cadre de ces événements, le CICR a lancé en mars un appel de fonds s'élevant à 1 884 800 francs suisses, compte tenu des dons déjà reçus ou promis d'un montant total de 150 000 francs environ. Cet appel n'a pas été couvert entièrement. Aussi le CICR a-t-il dû combler lui-même un déficit de quelque 800 000 francs.

Assistance

Dès le début de sa présence à Aden, à fin janvier, le personnel médical du CICR a évalué la situation et constaté que les besoins les plus évidents apparaissaient dans les domaines de l'assistance chirurgicale et de l'hygiène publique. Dès le 29 janvier, une équipe chirurgicale (composée d'un chirurgien et d'une infirmière de la Croix-Rouge finlandaise et de deux infirmières du CICR) et un spécialiste des questions d'hygiène ont travaillé à Aden. Le 5 février, une équipe de la Croix-Rouge suédoise les a rejoints et a continué le travail déjà commencé de chirurgie de guerre, en collaboration avec le personnel médical local, à l'hôpital Al-Gumhuriyah, à Aden. Des visites médicales ont aussi été effectuées dans les autres hôpitaux de la capitale dès les premiers jours, afin d'y détecter les cas graves nécessitant un transfert à l'hôpital Al-Gumhuriyah. A la fin de février, 15 hôpitaux des gouvernorats d'Aden, Lahaj et Abyan avaient été visités. En avril, d'autres hôpitaux et dispensaires ont été visités par le CICR dans les gouvernorats d'Abyan et Shabwa. Chaque fois que cela se révélait nécessaire, du matériel médical d'urgence a été distribué dans les lieux visités, soit une trentaine au total. La situation d'urgence s'étant calmée, l'équipe médicale a quitté Aden à fin février.

Pendant le mois de février, un physiothérapeute du CICR a procédé à une évaluation des besoins en matière de réhabilitation. Il a travaillé avec les physiothérapeutes locaux pour trouver les solutions adéquates à la réhabilitation des blessés; il a aussi organisé un séminaire de quelques jours sur les soins en physiothérapie.

Pendant les trois premières semaines de la présence du CICR à Aden, une équipe spécialisée dans la santé publique et la salubrité de l'environnement s'est penchée sur le problème de l'approvisionnement en eau pure, et sur celui du nettoyage des sources, des bâtiments et des zones particulièrement affectées par les combats, apportant ainsi un soutien technique et matériel (désinfectant, insecticides, laboratoire portable

pour les tests d'eau, pompes, etc.) aux services publics compétents du gouvernorat d'Aden.

Dès les premiers contacts avec les autorités et représentants de la Société nationale, ainsi que lors des évaluations effectuées, il est apparu que la situation ne réclamait pas d'action d'urgence dans le domaine des secours matériels (vivres ou autres). Le CICR a cependant participé au programme du Croissant-Rouge en faveur des personnes déplacées en raison des événements. Au total 1 950 couvertures, 1 800 draps et 250 assortiments d'ustensiles de cuisine ont été acheminés à Aden pour distribution.

Protection et Agence de recherches

Un délégué de l'Agence de recherches est arrivé à Aden le 2 février et, en collaboration avec la Société nationale, a travaillé à rétablir les liens familiaux provisoirement rompus entre l'étranger et la République populaire démocratique du Yémen. Plus de 100 familles ont pu ainsi être rassurées sur le sort de l'un des leurs et des nouvelles familiales échangées par le biais de messages Croix-Rouge. Le gouvernement a désigné la Société nationale comme organe responsable de la coordination en matière d'information sur les personnes décédées pendant les événements.

Par ailleurs, le CICR a rapidement fait connaître aux autorités yéménites sa préoccupation pour les personnes détenues en raison des événements et son vœu de les visiter selon les critères habituels de l'institution. Dans le cadre de son mandat et sur la base de son droit d'initiative, le CICR a présenté une offre de services dans ce sens, à Aden, le 17 février, lors d'un entretien du chef de délégation avec le ministre des Affaires étrangères, le D^r Abdul Aziz Ad-Dali, puis par une note verbale remise au ministère des Affaires étrangères, le 6 mars. Les contacts ont été poursuivis au cours de l'année. Quelques assurances positives ont été données par les autorités, notamment lors d'une rencontre entre le Président du CICR et le ministre des Affaires étrangères, à Harare, en septembre, à l'occasion du Sommet des pays non-alignés. Aucune visite aux personnes détenues en raison des événements n'avait encore commencé à la fin de l'année.

CONFLIT DU SAHARA OCCIDENTAL

A l'instar des années précédentes, le CICR a répété ses démarches afin de visiter tous les prisonniers détenus par les différentes parties au conflit. Il a malheureusement dû constater qu'il n'était toujours pas à même de faire bénéficier la totalité des combattants capturés dans le cadre du conflit du Sahara occidental de la protection à laquelle ils ont droit. Le Président du CICR, accompagné du délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et du délégué régional, a

effectué une mission au Maroc, en juin, au cours de laquelle il a été reçu par le Roi Hassan II et par le ministre des Affaires étrangères, M. Abdelatif Filali. Au cours de cet entretien, qui a porté sur la situation humanitaire des combattants capturés lors du conflit du Sahara occidental, M. Alexandre Hay a fait part du désir du CICR de pouvoir visiter les prisonniers algériens et sahraouis détenus en mains marocaines.

Protection

Au Maroc, 99 prisonniers militaires algériens ont été visités par des délégués du CICR en octobre; ils avaient été vus précédemment en juin 1984.

En Algérie, les délégués du CICR ont visité en décembre 35 prisonniers marocains; 34 d'entre eux avaient déjà été visités en 1985 et un nouveau soldat, interné depuis juin 1986, a été enregistré. Par ailleurs, le corps d'un prisonnier décédé depuis la dernière visite a été rapatrié au Maroc en octobre, sous les auspices du CICR.

En revanche, le CICR n'a toujours pas été notifié de l'identité de la totalité des prisonniers marocains en mains du Front Polisario, ni des prisonniers sahraouis en mains marocaines. Aucune visite à des prisonniers détenus par le Front Polisario n'a été effectuée en 1986. Depuis 1978, le CICR n'a plus été autorisé à visiter de prisonniers sahraouis en mains marocaines.

Agence de recherches

En 1986, l'Agence de recherches a procédé à l'échange de 882 messages familiaux entre les prisonniers algériens détenus au Maroc et leurs familles, et de 222 messages familiaux entre les prisonniers marocains détenus en Algérie et leurs familles. Ces échanges ont été effectués grâce à la collaboration des Croissants-Rouges algérien et marocain.

Assistance

En février, deux délégués se sont rendus dans des camps de réfugiés sahraouis, afin de contrôler l'usage des secours remis l'année précédente par le CICR au «Croissant-Rouge sahraoui» pour être distribués aux populations civiles. Compte tenu des besoins, notamment ceux des groupes vulnérables de la population (enfants, femmes enceintes, vieillards), le CICR a poursuivi en 1986 son action d'intermédiaire entre les donateurs et le «Croissant-Rouge sahraoui». C'est ainsi que 1 436 tonnes de secours alimentaires, d'une valeur d'environ 3 millions de francs suisses, ont été distribuées en 1986.

Par ailleurs, le CICR a transmis au Croissant-Rouge marocain des colis remis par le Croissant-Rouge algérien en faveur des militaires algériens détenus au Maroc, et vice-versa.

AUTRES PAYS

— En février, le Président du CICR a effectué une mission dans trois pays du Golfe; à cette occasion, il a procédé avec ses interlocuteurs à un tour d'horizon des activités du CICR, en particulier au Moyen-Orient. Il a aussi mis l'accent sur la nécessité de la ratification des Protocoles additionnels et de la diffusion du droit international humanitaire. Enfin, il a souligné les besoins accrus du CICR dans le domaine du financement de ses actions humanitaires.

- En **Arabie Saoudite**, le Président du CICR s'est entretenu avec le ministre des Finances et de l'Economie, Cheikh Mohammad Abal Khail, et le vice-ministre chargé de la Coopération internationale au sein de ce ministère, M. Osama Fakeeh, ainsi qu'avec de hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères et du Conseil de la Coopération du Golfe. M. Alexandre Hay a aussi pris contact avec les dirigeants de la Société nationale, en particulier avec le D^r Hamad Abdullah Al-Sugair, Président du Croissant-Rouge de l'Arabie Saoudite.
- Au **Bahrein**, le Président Hay a été reçu par l'Emir Issa Ben Selman Al-Khalifa. Il a aussi eu des entretiens avec le ministre des Affaires étrangères, Cheikh Mohammad Ben Moubarak Ben Hamad Al-Khalifa, le ministre de l'Education, le D^r Ali Mohammad Fakhro, qui est aussi Président du Croissant-Rouge de Bahrein, ainsi qu'avec d'autres responsables de la Société nationale. L'Etat de Bahrein a adhéré aux Protocoles le 30 octobre 1986.
- Au **Qatar**, M. Hay a rencontré l'Emir Khalifa Bin Hamad Al-Thani, le ministre du Travail et des Affaires sociales, M. Ali Bin Ahmad Al-Ansari, qui est aussi Vice-Président du Croissant-Rouge de Qatar, et le ministre de la Santé, M. Khalid Bin Mohammed Al-Mana, ainsi que des hauts fonctionnaires et le Président de la Société nationale, Cheikh Ali Bin Jaber Al-Thani et d'autres responsables du Croissant-Rouge.

— En **Egypte**, le programme de diffusion du droit international humanitaire, réalisé par le CICR en coopération avec le Croissant-Rouge égyptien, s'est poursuivi tout au long de l'année. Des contacts étroits ont ainsi été maintenus avec le ministère de la Défense. Ils ont également été développés dans les milieux universitaires. C'est ainsi que des conférences ont été données devant divers publics, dont plus de 100 officiers de l'armée égyptienne, en cours de formation comme magistrats militaires. A la suite des contacts établis, deux premières conférences sur le droit international humanitaire ont aussi été données dans le cadre du programme de la Faculté de droit de l'Université d'Assiout.

Par ailleurs, la délégation du CICR a continué de procéder à l'échange de messages Croix-Rouge et à traiter divers cas relevant de l'Agence centrale de recherches entre des personnes

résidant en Egypte et des membres de leurs familles dans d'autre pays, notamment dans les territoires occupés par Israël.

— Comme les années précédentes, le CICR a poursuivi en **Jordanie** son action de protection en faveur des détenus de sécurité dans tous les lieux de détention. A Amman, les délégués ont ainsi visité les détenus sous interrogatoire, soit 19 visites à la prison du «General Intelligence Department» et trois autres visites à la prison du «Military Intelligence Department». En outre, une série générale de visites, effectuée par des délégués et un médecin du CICR, a eu lieu d'octobre à décembre, dans 26 lieux de détention (civils et militaires). Au total, en 1986, au cours de ces 48 visites, le CICR a visité plus de 3 000 détenus, dont 300 environ ont été enregistrés afin d'être assistés régulièrement par les délégués tout au long de leur détention. Les délégués du CICR ont aussi facilité le contact entre les détenus et leurs familles, notamment par l'échange de messages Croix-Rouge. De l'assistance matérielle (sous forme de livres, de jeux, de médicaments, etc) a été distribuée aux détenus pour une valeur d'environ 34 000 francs suisses. La délégation du CICR en Jordanie a, en outre, poursuivi son travail d'Agence de recherches, notamment l'échange de messages Croix-Rouge entre ce pays et les territoires occupés par Israël. Au total, ce sont quelque 5 000 messages Croix-Rouge qui ont été distribués ou récoltés.

— A la suite de l'attaque de forces aériennes des Etats-Unis sur Tripoli et Benghazi (**Libye**) le 15 avril, le CICR a fait connaître sa disponibilité aux parties en présence, lesquelles n'ont pas eu à se prévaloir de ses services.

— La délégation du CICR en **Syrie** a poursuivi ses activités de recherches en relation avec le conflit israélo-arabe, soit surtout l'échange de messages Croix-Rouge, avec la collaboration du Croissant-Rouge syrien, entre les détenus et les populations des territoires occupés par Israël d'une part, et leurs familles en Syrie d'autre part; la délégation a aussi traité les demandes de recherches, délivré des certificats de détention et organisé cinq transferts à travers la ligne de démarcation avec Israël ou la frontière libanaise, ainsi que trois réunions de famille.

Comme chaque année, le CICR a transmis au Croissant-Rouge syrien 40 tonnes de lait en poudre, don de la CEE, pour ses programmes d'assistance. Un nutritionniste du CICR s'est rendu à deux reprises en Syrie, en juillet et en novembre, aux fins de réorienter ce programme de coopération avec le Croissant-Rouge syrien, en diversifiant les aliments destinés aux enfants assistés dans les dispensaires de la Société nationale. Les branches locales d'Alep et de Homs ont été visitées à cette occasion.

Le centre orthopédique de Damas, qui a été créé en 1983 avec la collaboration de la Croix-Rouge suédoise et du «Croissant-Rouge palestinien» et dont la responsabilité était jusqu'alors répartie entre le CICR et ces deux institutions, a été entièrement pris en charge par le «Croissant-Rouge palestinien» en avril 1986. Le CICR et la Croix-Rouge suédoise ont continué toutefois de fournir du matériel; un

technicien orthopédiste, attaché à la délégation du CICR au Liban, s'est rendu régulièrement à Damas pour superviser le travail effectué par des techniciens formés sur place depuis 1983. De janvier 1983 à avril 1986, ce centre a équipé 588 patients de prothèses, dont plus de la moitié étaient des amputés de guerre (298).

— Comme l'année précédente, le CICR a eu accès à des personnes détenues pour raison de sécurité en **République arabe du Yémen**. Trois délégués, dont un médecin, ont effectué les visites en juillet et au début d'août, dans la prison centrale de Sana'a et dans les lieux de détention de Damar, Ibb, Taiz, Hodeida, Hajja, Sada, en province. Les visites se sont déroulées selon les modalités du CICR. Les délégués ont rencontré quelque 3 500 détenus, dont 67 prisonniers de

sécurité, avec lesquels ils se sont entretenus sans témoin. A l'issue des visites, quelques secours, sous forme de matériel de loisirs et éducatif, ont été remis aux détenus. A Sana'a, les délégués ont rencontré le ministre de la Santé, également Président de la Société nationale, le D^r Mohammad Ahmad Al Kayab, le ministre de l'Intérieur, le D^r Abdullah Hussein Barrakat, ainsi que d'autres représentants des autorités et du Croissant-Rouge.

En relation avec les événements qui ont affecté la République démocratique populaire du Yémen, un délégué s'est rendu en République arabe du Yémen en février, afin d'y évaluer la situation des réfugiés dans le sud du pays, en collaboration avec la Société nationale. Des distributions de secours d'urgence ont été effectuées; des médicaments et du matériel ont été donnés aux dispensaires, alors que des vêtements, des couvertures et des tentes ont été remis aux réfugiés.

SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1986

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

Pays	Bénéficiaires	Secours		Médical	Total (Fr.s.)
		(Tonnes)	(Fr.s.)	(Fr.s.)	
Irak	Prisonniers de guerre et réfugiés	14	273 376	2 296	275 672
Iran	Prisonniers de guerre	—	4 289	—	4 289
Israël et territoires occupés	Population civile et détenus	1 138	974 645	11 228	985 873
Jordanie	Détenus	1	33 476	—	33 476
Liban	Population civile déplacée, Société nationale et détenus	277	1 366 518	1 931 329	3 297 847
Conflit du Sahara occidental	Population civile déplacée	1 436	3 018 798	—	3 018 798
Syrie	Société nationale et handicapés	20	212 926	—	212 926
Yémen du Nord	Société nationale, réfugiés et détenus	3	46 466	1 869	48 335
Yémen du Sud	Population civile et Société nationale	21	107 314	163 838	271 152
TOTAL GÉNÉRAL		2 910	6 037 808	2 110 560	8 148 368



(Photo CICR/B. Hubschmid LIBA 159/8A)

Liban: bureau de l'Agence de recherches du CICR à Saida